

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Document préparatoire au vote du budget

1. Le cadre juridique du rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaire

- Informer sur le contexte économique et financier impactant la collectivité.
- Discuter des orientations budgétaires, au vu de la situation financière de la collectivité.

Étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT).

Les objectifs sont précisés et repris à l'article L. 2312-1 du CGCT :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Sont ainsi précisés,

- Que l'absence de Rapport d'Orientation Budgétaire engendre l'illégalité de toute délibération relative à l'adoption du budget primitif.
- Que le délai de présentation doit se faire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget pour les communes.

En application du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, il est ainsi clairement établi que le rapport doit comprendre :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours

financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.

Pour 2018, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe au II de l'article 13 une obligation pour les collectivités de présenter les objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Ce même décret précité fixe les modalités de publication et de transmission :

- Le rapport sur le DOB de la commune doit être transmis obligatoirement au président de l'EPCI dont la commune est membre, et celui de l'EPCI transmis aux communes membres, dans un délai de 15 jours après son adoption,
- Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, et le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication),
- De plus, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Il en sera de même pour les notes explicatives de synthèse annexées au budget primitif et au compte administratif.

La présentation du budget primitif 2018 est programmée lors du **Conseil Municipal du 03 Avril 2018**.

2. Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires 2018

2.1. Le contexte général International

En 2017, la faiblesse de l'Euro et des taux d'intérêt ont favorisé un retour progressif ou la poursuite de la croissance dans plusieurs pays notamment en Allemagne et en Espagne.

En 2017, des changements politiques profonds ont eu lieu dans de nombreux pays. La portée de ces événements sur le long terme est encore difficile à évaluer. Au Royaume Uni, le Brexit a déclenché des

négociations particulièrement tendues et complexes avec l'UE, et a engendré des divergences de vue profondes entre l'Angleterre et l'Ecosse et l'Irlande du Nord. En Espagne, le gouvernement central doit faire face aux vellétés d'indépendance de la Catalogne. Aux Etats-Unis, l'élection de Donald Trump réserve chaque jour un lot de surprises diplomatiques et de décisions imprévisibles.

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante, facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres. Cependant, le retour de l'inflation attendu à 1.4% en 2018, après 1.5% en 2017, devrait commencer à peser sur la croissance.

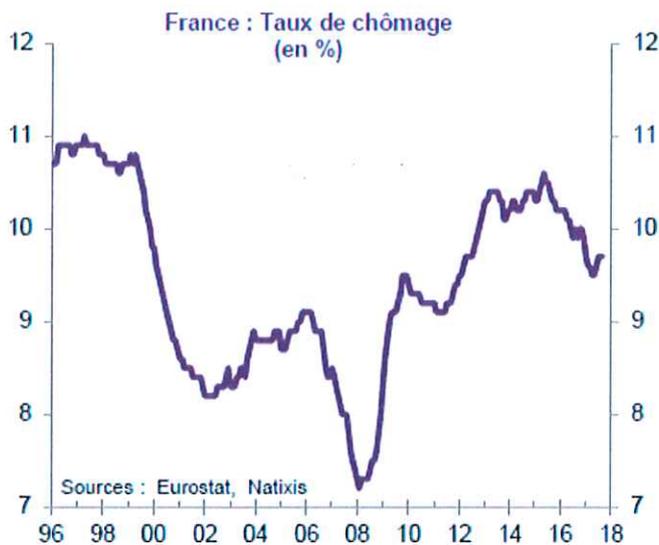
La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en 2018 en moyenne, après 2.2% en 2017.

2.2. Le contexte général National

En France, l'élection d'Emmanuel Macron comme Président de la République a surpris tous les observateurs politiques et une grande partie de la population. Cette élection renouvelle grandement le personnel politique et génère des attentes fortes de changement de la part de nombreux Français.

L'année 2017 devrait voir un retour de la croissance du PIB en France, aux environs de 1.8%, et rester à ce niveau en 2018. Cette dynamique résulte du fait de la consommation privée, les niveaux d'investissements des ménages comme des entreprises ayant continué à décélérer. D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée.

La baisse du chômage amorcée fin 2016 s'est poursuivie en 2017 pour s'établir à 9.7% après avoir baissé jusqu'à 9.5% en mai 2017. Cette situation favorise ainsi la consommation et l'épargne des ménages.



En 2017, l'inflation s'est située en France à +1%, ce qui reste modéré, mais en hausse par rapport aux dernières années.

L'inflation va poursuivre sa remontée progressive et devrait rester autour de 1.3% en 2018.

La croissance de l'inflation pourrait affecter faiblement le pouvoir d'achat.

Le déficit commercial extérieur de la France devrait continuer à se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'importance de la demande totale.



En quelques chiffres, rappelons les perspectives de la situation économique de la France à la fin 2017 :

- La dette et la dépense publique avoisineront respectivement 96,8% et 53,8% du Produit Intérieur Brut (PIB)
- Le déficit public atteindrait 2,9% du PIB, soit en dessous du seuil de 3%.
- La valeur du point d'indice majoré de la fonction publique est passée à 4,6860 € au 1^{er} février 2017, et devrait rester à ce niveau en 2018.

2.3. Le contexte général local

La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale par l'Etat demeurent à ce stade encore floues et les collectivités sont en attente de précisions sur ces points.

Par ailleurs, le remplacement des mesures de réduction de la DGF de ces dernières années fera l'objet d'un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales. L'endettement des collectivités sera placé sous surveillance rapprochée.

2.4. La poursuite de l'effort d'économies

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le gouvernement souhaite donner aux finances publiques.

Cette trajectoire, répondant aux impératifs européens, se fixe trois objectifs principaux à l'horizon 2022 :

- Baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique.
- Diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires.

- Diminution de la dette publique de 5 points de PIB.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est fixée par l'Etat à 1.2% par an durant les 5 années à venir. Cette nouvelle règle prudentielle vise à mesurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt et à l'encadrer. Dans ce contexte, un ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombre d'années serait introduit dans le code des collectivités locales.

Cette mesure s'applique pour les communes de plus de 10.000 habitants (si les dépenses réelles de fonctionnement sont > 60 millions € au BP 2016), pour lesquelles le ratio d'endettement de référence est de 11 à 13 années. En clair, les communes et groupements concernés ne devront pas avoir besoin de plus de 11 à 13 années pour rembourser leur dette, dans l'hypothèse où ils y consacraient l'intégralité de leur épargne. Pour les départements et les régions, les plafonds seront respectivement de 9 à 11 ans et de 8 à 10 ans. Boissy n'est pas concernée par cette contrainte. A titre d'information, notre ratio d'endettement s'élève à 0,78.

Si 99 % des communes ne sont pas concernées, mais seulement 322 collectivités, par le dispositif de contractualisation avec l'Etat fixant les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement du budget principal, elles ont toutefois un devoir moral, une obligation raisonnable de maîtrise de leurs dépenses, mais il n'y aura ni contrat ni mécanisme de reprise individualisée les concernant.

2.5. Les priorités des dispositions impactant les collectivités territoriales - PLF 2018.

Le PLF 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Néanmoins les dotations globales de l'Etat diminuent de 9.1% par rapport à la LFI de 2017.

Le montant de la DGF s'élève à 27 Md€ pour 2018. Si on y ajoute la part de DGF régionale remplacée par une fraction de TVA reversée aux régions pour 4 Md€, le montant est quasiment équivalent à celui de la DGF pour 2017. Une première après quatre ans de baisse.

80 % des contribuables ne seront plus assujettis à la taxe d'habitation en 2020 ; un dégrèvement progressif, sur trois ans, étant prévu. Mais le gouvernement entend à terme supprimer totalement la taxe d'habitation, dont le produit s'élevait à près de 22 Md€ en 2016. Les modalités de la compensation de cette suppression sont en discussion.

La hausse de la péréquation du bloc communal sera de 190 M€, répartie entre DSU (+90 M€) et DSR (+90 M€). Cet effort sera intégralement financé au sein de la DGF des communes et des intercommunalités.

3. Impact sur les recettes communales

3.1. Les dotations qui intéressent la commune

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Cependant, la DGF d'une commune peut fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et du dispositif d'écêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR).



Nous sommes donc fondés à penser que la DGF de la commune devrait s'élever à un montant d'environ 620 K€, semblable à celui de 2017, soit 21% de nos recettes.

Le fonds de soutien à l'investissement local.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera de 665 M€ (800M€ en 2017, soit -18%) :

- 615 M€ € à destination des communes et EPCI, consacrés à de grandes priorités d'investissement (exemples : transition énergétique, numérique, accessibilité, mise aux normes).
- 50 M€ dit fonds de modernisation.

Les subventions issues de ces 2 enveloppes sont inscrites en section d'investissement, de même que la DETR.

Le montant de la DETR 2018 est stabilisé à 1milliard €.

3.2. Péréquation

Progression de la péréquation verticale

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 190 M€ en 2018. Vu la stabilité de la DGF en 2018, le PLF prévoit de revenir à un rythme de progression plus modéré des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF.

- Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de cohésion sociale : 2.18 milliards €
- Dotation de solidarité rurale (DSR) : 1.51 milliards €. Notre commune a perçu de la DSR à hauteur de 43 K€, idem à 2016.
- Dotation Nationale de Péréquation maintenue. Notre commune ne perçoit plus de DNP (13 K€ en 2016).

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC pour 2018 est fixé à 1 milliard € (idem à 2017). Il est maintenu à ce niveau alors qu'il était prévu, lors de sa création, qu'il atteigne 2 % des produits fiscaux du bloc communal en 2016 (environ 1,15 Md€).

Le bloc communal de la CCEJR, était également en 2017 contributeur net, représentant pour la seule commune de Boissy 105 715 €, montant de droit commun, que l'EPCI a pris à sa charge, ainsi que pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette contribution intégrale de l'EPCI serait reconduite en 2018.

3.3. Remboursement du FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il est calculé par application d'un taux unique aux dépenses d'investissement.

L'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et d'entretien de voirie qui relèvent de la section de fonctionnement a augmenté l'assiette du FCTVA aux dépenses réalisées à compter du 1er janvier 2016.

Le montant de FCTVA pour 2017 a été de 133 K€.

Pour 2018, il serait de l'ordre de 55 K€.

3.4. Quelques chiffres repères (source INSEE)

Indice des prix à la consommation : augmentation de 1,2 % sur l'année 2017.

Boissy sous Saint Yon :

Population totale rentrant dans le calcul de la DGF : 3 800 (recensement au 1er janvier 2017)

Densité : 466 hab./km²

61% d'habitants âgés de 44 ans et moins

Nombre total de logements : 1 568 (dernières données INSEE 2014 publiées)

Revenu net moyen par foyer fiscal : 25 033 €

Foyers imposables : 77.2%

4. Analyse rétrospective : Évolution 2015 – 2017

4.1 Section de Fonctionnement – Recettes et Dépenses

Recettes de fonctionnement	2015	2016	2017	Evolution 2015/2017	Evolution 2016/2017
Recettes des services et du domaine	400 348 €	162 247 €	187 993 €	-53%	16%
Dotations et participations	971 069 €	874 660 €	777 627 €	-20%	-11%
Impôts et taxes	2 100 663 €	1 913 286 €	1 873 911 €	-11%	-2%
Autres recettes	133 085 €	75 947 €	106 994 €	-20%	41%
Total recettes fonctionnement	3 605 165 €	3 026 140 €	2 946 525 €	-18%	-3%
Dépenses de fonctionnement	2015	2016	2017	Evolution 2015/2017	Evolution 2016/2017
Charges générales	851 364 €	686 571 €	612 941 €	-28%	-11%
Charges de personnel	2 039 925 €	1 309 965 €	1 289 605 €	-37%	-2%
Subventions aux associations	24 005 €	21 685 €	20 955 €	-13%	-3%
Dotations aux amortissements	179 842 €	178 003 €	170 583 €	-5%	-4%
Autres charges + charges financières	170 082 €	169 449 €	238 330 €	40%	41%
Total dépenses fonctionnement	3 265 218 €	2 365 673 €	2 332 414 €	-29%	-1%
Résultat d'exploitation	339 947 €	660 467 €	614 111 €	81%	-7%

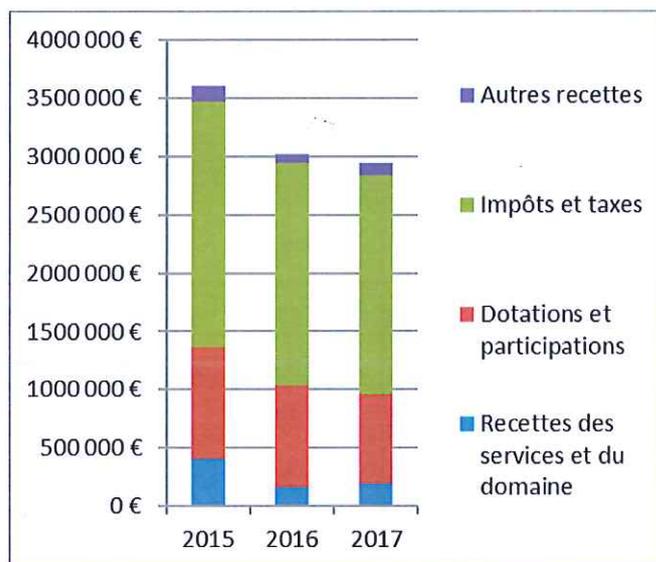
4.1.1. Les Recettes

Pour l'exercice 2017, elles sont constituées des dotations de l'Etat pour 26% (29% en 2016), et des impôts et taxes locales pour 63% (idem à 2016).

Les recettes de fonctionnement de 2.946 K€ ont diminué globalement de 80 K€ par rapport à 2016 (- 3%), dû aux facteurs suivants :

- ✓ - 97 K€ : Baisse des dotations et participations de l'Etat.
- ✓ - 91 K€ : L'attribution de compensation de la CCEJR est maintenant négative, dans la mesure où les dépenses correspondant aux services transférés à la CCEJR sont plus importantes que les recettes qui en découlent.
- ✓ Résultat d'exploitation de 2016 reporté intégralement sur l'investissement.
- ✓ Ces diminutions sont compensées par + 26 K€ de recettes des services.
- ✓ + 48 K€ de taxes locales, malgré des taux des taxes locales gelés depuis 1995 (TH : 16%, FB : 25% et FNB : 90%).

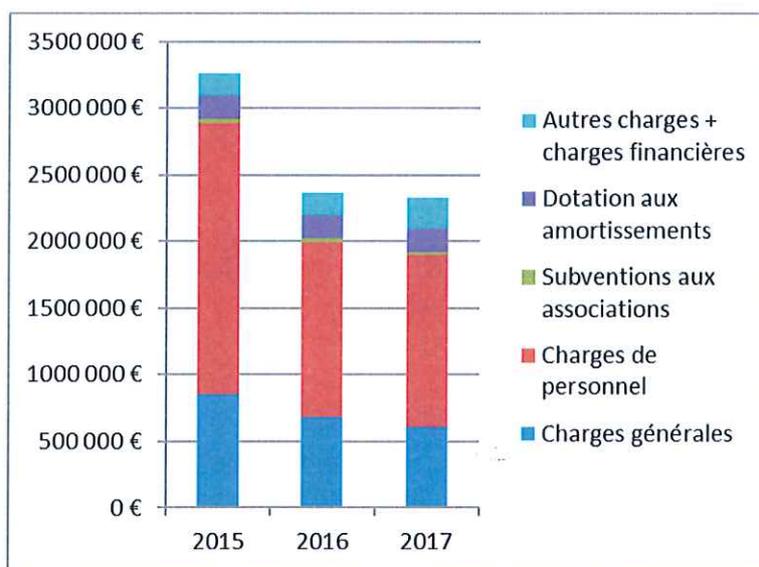
Bien que les taux d'imposition soient sensiblement supérieurs à la moyenne départementale, le niveau des bases locatives reste encore inférieur, avec pour conséquence directe de plafonner nos recettes d'imposition locale. Le produit des impôts locaux représente pour notre commune 424 € par habitant (2017), soit légèrement en dessous de la moyenne départementale de 431 € par habitant (en 2015).



4.1.2. Les dépenses :

Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent en 2017 à 2.332 K€, soit 34 K€ de moins qu'en 2016 (soit - 1.5%).

- ✓ Les dépenses du personnel s'élèvent à 1.289 K€, 20 K€ de moins qu'en 2016 (soit - 1.5%). Elles représentent 55% de nos dépenses globales, idem à 2016.
- ✓ Nos charges générales ont diminué de 75 K€ (-11%), grâce à une gestion au plus juste de tous les postes de dépenses tels que voirie, alimentation, petit équipement, etc...
- ✓ Le montant des subventions octroyées aux associations est de 21 K€, idem à 2016. Ce montant n'inclut pas de nombreux coûts pris en charge directement par la municipalité au profit des associations, tels que la mise à disposition gratuite des locaux ou les aménagements divers.
- ✓ Autres charges : 69 K€ d'attribution de compensation reversée à la CCEJR.



4.2. Section d'Investissement – Recettes, Dépenses et Annuité de la dette

4.2.1. Les concours financiers :

Nos recettes d'investissement ont permis de financer sans emprunt nos projets et travaux.

Nous avons budgété un emprunt en 2017 d'un montant de près de 734 K€ € pour financer nos investissements. Cet emprunt n'a pas été contracté grâce à une gestion attentive de notre trésorerie et à un décalage de certaines opérations qui basculent sur 2018.

Nous avons bénéficié des recettes suivantes :

- ✓ Remboursement de FCTVA à hauteur de 133 K€
- ✓ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 pour 660 K€
- ✓ Taxe d'aménagement en augmentation à 66 K€ (24 K€ en 2016)
- ✓ Subventions diverses 56 K€ (6.9 K€ aire de jeux parc de l'Ormeteau, 32.7 K€ lavoir, 14 K€ reliquat de 2016)

Le total de nos recettes d'investissement pour 2017 s'élève à 1.192 K€.

4.2.2. Les dépenses d'investissement :

- ✓ Nous avons soldé le remboursement du plan de relance FCTVA pour un montant de 50 K€.
- ✓ Des travaux de voirie importants ont été poursuivis pour un montant global de 154 K€.
- ✓ D'autres investissements ont été engagés :
 - La maison des services au public (74 K€)
 - La rénovation du lavoir (125 K€)
 - Les jeux du parc de l'Ormeteau (23 K€)
 - Frais d'étude divers (102 K€)
 - Les parkings minute (18 K€)
 - La borne d'accès au gymnase (12 K€)

Le total des dépenses pour 2017 s'élève à 848 K€, ce à quoi s'ajoutent 261 K€ de dépenses engagées, mais non mandatées. Ce sont les restes à réaliser en report sur 2018.

4.2.3. La dette

À ce jour, il nous reste deux emprunts en cours, l'un contracté en 2007 et l'autre en 2014. Le premier se terminant en 2021, le suivant en 2024. Le remboursement en capital de nos emprunts s'élève à 97.3 K€ pour 2017, correspondant à un niveau de faible endettement par rapport à la moyenne de la strate.

ANNEE	2012	Evolution (%)	2013	Evolution (%)	2014	Evolution (%)	2015	Evolution (%)	2016	Evolution (%)	2017	Evolution (%)	Moyenne annuelle 2012-2017
DETTE													
Annuité M 14 (*)	51 674 €	-30,2%	53 470 €	+3,5%	51 601 €	-3,5%	96 136 €	+86,3%	112 877 €	+17,4%	112 877 €	+0,0%	+14,7%
Nb d'habitants	3 795		3 780		3761		3743		3785		3800		
par habitant	14 €		14 €		14 €		26 €		30 €		30 €		
(*) Annuité = remboursement du capital + intérêts de l'année	dont 3 748 € d'intérêts prêt relais		dont 5 544 € d'intérêts prêt relais		dont 3 675€ d'intérêts prêt relais		dont 9 975 € d'intérêts prêt relais						
Remboursement du capital des prêts relais	150 000 €		155 000 €		150 000 €		550 000 €	Remboursement du prêt de relance FCTVA 2016 + 2017	50 000 €		50 000 €		
Annuité totale	201 674 €		208 470 €		201 601 €		646 136 €	Annuité totale	162 877 €		162 877 €		
par habitant	53 €		55 €		54 €		173 €	par habitant	43 €		43 €		

Nos recettes d'investissement ont permis de financer sans emprunt nos projets et travaux en 2017.

La section d'investissement se caractérise par une situation de faible endettement qui place la commune parmi les moins endettées de France, laquelle dispose ainsi d'une capacité d'emprunt suffisante.

La commune a remboursé la deuxième moitié du préfinancement à taux zéro du FCTVA (50 K€) à la caisse des dépôts, dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement de 2015.

Par ailleurs, l'encours total de la dette (restant à payer sur le restant de la dette) au 31 décembre 2017 s'élève à 621 K€, soit 163 € par habitant. Ce chiffre se situe largement en deçà de la moyenne de la strate (794 €/hab., donnée 2014).

Au regard de l'emprunt de 600 K€ contracté fin 2014, l'annuité de la dette reste constante à 112.82 K€, soit presque 30 € par habitant, ce jusqu'en 2022, date à laquelle l'emprunt relatif à la construction des trois classes cessera et sera dès lors réduite à 65 K€.

Pour mémoire, cet emprunt de 600 K€ est à amortissement constant, au taux fixe de 1.57 % sur 10 ans (fin 2025).

4.3. Les excédents budgétaires

		2014	2015	2016	2017
BUDGET M14	Résultat (CA) Fonctionnement	356 290 €	455 237 €	660 467 €	614 111 €
	Dont affectation au BP suivant (A+1)	214 000 €	455 237 €	660 467 €	Choix équilibre budgétaire 2018
	Résultat (CA) Investissement	-292 762 €	-139 531 €	13 019 €	343 759 €

L'excédent budgétaire de fonctionnement net (résultat d'exploitation N + excédent de fonctionnement N-1 reporté) de 2017 est de 614 K€, lequel résulte d'une gestion serrée et efficace de nos dépenses.

L'excédent budgétaire d'investissement pour 2017 est de 343 K€.

Soit un total d'excédent de 957 K€ qui sera mobilisé en Capacité d'Auto Financement (CAF), et pourra être reporté majoritairement sur notre budget de recettes d'investissement pour 2018, en fonction des équilibres budgétaires qui restent à définir lors de la préparation budgétaire.

5. Les orientations du budget 2018

5.1. Les dispositions du PLF 2018 impactant les ressources locales

Les principales dispositions qui impacteront les ressources locales sont :

- La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avec une DGF probable de l'ordre de 620 K€.
- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour 2018

resterait idem à 2017, soit 106 K€, (commune contributrice). La prise en charge de l'intégralité du FPIC par la CCEJR pourrait être reconduite.

- Stabilité normalement prévue pour la Dotation de Solidarité Rurale, 42 K€ en 2017.
- Dotation Nationale de Péréquation supprimée comme en 2017 (13 K€ en 2016).

5.2. Les objectifs 2018

5.2.1. Une politique financière prudente et respectueuse des engagements :

Il convient de garder le cap des objectifs du mandat électoral, à savoir :

- Maintenir l'effort de réduction des charges structurelles.
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de charges courantes.
- Contenir la pression fiscale sur les contribuables en travaillant à une meilleure équité. Les actions menées en 2017 sur les irrégularités de déclarations vont ainsi contribuer à réduire les inégalités de traitement fiscal.
- Rechercher de nouvelles recettes foncières liées au développement économique de la commune, en collaboration avec la CCEJR qui est compétente en ce domaine.
- Gérer les ressources de la commune en adéquation avec nos capacités financières, en continuant d'améliorer le niveau et la qualité des services proposés.

5.2.2. Le fonctionnement :

Recettes :

- Nous intégrerons les mesures liées au PLF 2018 mentionnées au paragraphe 5.1, concernant les dotations de l'Etat,
- La fiscalité locale comprendra essentiellement la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, soit environ 57 % de nos taxes locales actuelles (autour de 920 K€) et une part de la taxe d'habitation amputée de 30 % dans le cadre du dégrèvement progressif jusqu'à 2020, soit un montant estimé de fiscalité TH de 543 K€,
- Les 30 % de la TH dégrévés, soit environ 143 K€, seront compensés par l'Etat intégralement, dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017,
- La réforme de la taxe d'habitation dont 80% des ménages seront dispensés d'ici 2020 conduirait à un dégrèvement total d'environ 476 K€, soit 65 % des redevables de la TH,
- Pas de recette d'attribution de compensation émanant de la CCEJR.
- Persistance du FNGIR pour 40 K€ et de la DCRTP pour 21 K€

Dépenses :

- Le montant des charges générales devra connaître une faible progression, grâce à une maîtrise des charges d'exploitation, et notamment des charges de personnel et des charges courantes dont l'énergie.
- Le montant des subventions octroyées aux associations devrait rester à son niveau actuel de 21 K€, afin de rester en adéquation avec les contraintes budgétaires rencontrées par la commune.
- L'attribution de compensation à la CCEJR pour environ 73 K€.

Conclusion : La baisse programmée des recettes nous oblige à rester extrêmement vigilants sur les dépenses à venir au budget 2018, dans l'esprit de l'objectif de l'Etat de limitation de dépenses de 1.2%. Nous devons continuer à limiter ces dépenses afin de préserver une capacité d'autofinancement suffisante et indispensable à la pérennité de nos investissements à venir.

5.2.3. Le budget estimatif de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	2017 Réalisé	2018 Budget	Evolution 2018 Budget / 2017 Réalisé
Recettes des services et du domaine	187 993 €	180 000 €	-4,3%
Dotations et participations	777 627 €	909 000 €	16,9%
Impôts et taxes (*)	1 873 911 €	1 701 000 €	-9,2%
Autres recettes (*)	106 994 €	51 000 €	-52,3%
Total recettes fonctionnement	2 946 525 €	2 841 000 €	-3,6%
Dépenses de fonctionnement	2017 Réalisé	2018 Budget	Evolution 2018 Budget / 2017 Réalisé
Charges générales	612 941 €	630 000 €	2,8%
Charges de personnel	1 289 605 €	1 314 605 €	1,9%
Subventions aux associations	20 955 €	21 000 €	0,2%
Dotation aux amortissements	170 583 €	162 000 €	-5,0%
Autres charges + charges financières	238 330 €	245 000 €	2,8%
Total dépenses fonctionnement	2 332 414 €	2 372 605 €	1,7%
Résultat d'exploitation	614 111 €	468 395 €	-23,7%

(*) réforme de la TH : en 2018, l'estimation de la compensation de l'Etat a été basculée sur les dotations, n'ayant pas d'information sur sa forme au moment du débat

5.2.4. Les investissements :

Recettes estimatives:

- Le FCTVA : une estimation pour 2018 est faite, à hauteur de 16,404% du montant des investissements immobilisés,
- La Taxe d'Aménagement augmente lors des constructions supplémentaires du fait de la revalorisation de cette taxe dans certains secteurs. Elle est liée aux constructions qui génèrent de la surface de plancher. Elle était de 66 K€ en 2017, et sera estimée au budget 2018 au regard du recensement des permis octroyés.
- Cession du terrain de l'ancien Kazétimus, prévision de recette à faire estimer par les services des domaines,
- Cession de l'ancienne gare, prévision de recette de 110 K€.
- Les subventions seront sollicitées projet par projet auprès des organismes adéquats.
- DETR en ce qui concerne la construction d'un restaurant scolaire
- L'excédent budgétaire de fonctionnement de 2017 de 615 K€,

- L'excédent budgétaire d'investissement de 2017 de 343 K€.
- La variable de ressources par l'augmentation des taux d'imposition locale n'est pas envisagée pour l'année 2018.

Dépenses / Projets :

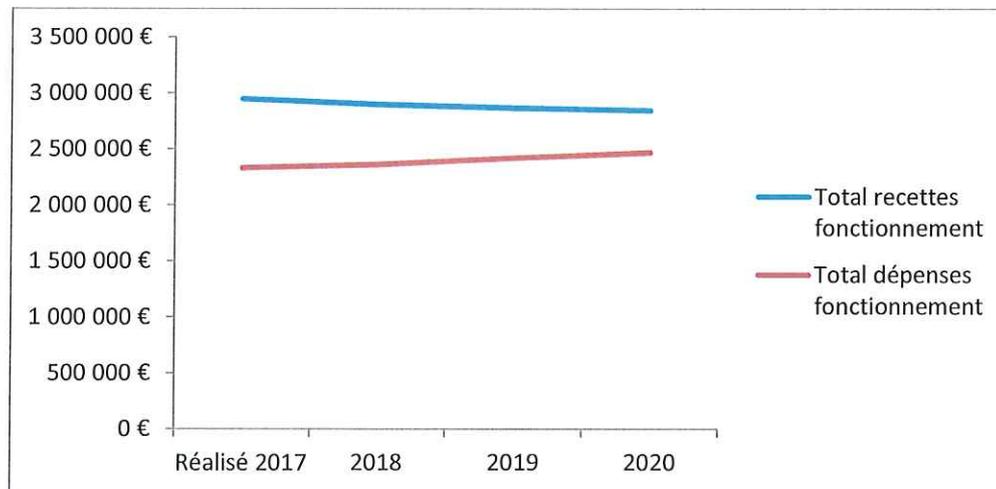
- Présentés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements.

La prospective pluriannuelle 2017 - 2020

5.2.5. Tableau de prospective d'équilibre budgétaire de Fonctionnement

Prospective pluriannuelle 2017 - 2020					
	Réalisé 2017	2018	2019	2020	Evolution 2017 - 2020
Recettes de fonctionnement					
Recettes des services et du domaine	187 993 €	180 000 €	181 000 €	182 000 €	-3%
Dotations et participations (*)	777 627 €	909 000 €	1 033 820 €	1 156 144 €	49%
Impôts et taxes (*)	1 873 911 €	1 701 000 €	1 566 505 €	1 431 338 €	-24%
Autres recettes	106 994 €	51 000 €	45 000 €	45 000 €	-58%
Total recettes fonctionnement	2 946 525 €	2 841 000 €	2 826 325 €	2 814 481 €	-4%
Dépenses de fonctionnement					
Charges générales	612 941 €	630 000 €	642 600 €	655 452 €	7%
Charges de personnel	1 289 605 €	1 314 605 €	1 328 000 €	1 341 000 €	4%
Subventions aux associations	20 955 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	0%
Dotation aux amortissements	170 583 €	162 000 €	175 000 €	180 000 €	6%
Autres charges + charges financières	238 330 €	245 000 €	247 450 €	249 925 €	5%
Total dépenses fonctionnement	2 332 414 €	2 372 605 €	2 414 050 €	2 447 377 €	5%
Résultat d'exploitation	614 111 €	468 395 €	412 275 €	367 105 €	-40%

(*) réforme de la TH : l'estimation de la compensation de l'Etat a été basculée sur les dotations, n'ayant pas d'information sur sa forme au moment du débat



5.2.6. La programmation des investissements et leurs financements

Le tableau de prospective pluriannuelle en annexe liste les principaux projets d'investissement sur les trois prochaines années et appelle les remarques suivantes :

- Les différents projets qui sont inscrits en section d'investissement seront financés partiellement par la recherche active de contributeurs institutionnels financiers (CAF, CG 91, Etat, régions, élus nationaux),
- L'excédent de fonctionnement de 614 K€, ainsi que l'excédent d'investissement de 343 K€ de 2017 serviront à financer une partie des investissements.
- Nous poursuivrons la recherche d'un résultat d'exploitation positif pour les années à venir, ce qui nous permettra de continuer à dégager une capacité d'autofinancement conséquente.
- Un niveau d'emprunt d'équilibre sera nécessaire et la collectivité devrait pouvoir profiter des taux de crédits encore très favorables. Le type d'emprunt recherché serait de 20-25 ans à taux fixe.

Annexe du point 5.3.2. - Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Projets	Prospective pluriannuelle d'Investissements										
	2018					2019		2020		Total triennal	
	Coûts Projets	dont restes à réaliser 2017	Recettes (subventions envisagées)	dont restes à réaliser 2017	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)	Coûts Projets	Recettes (subventions envisagées)
Travaux rue du Lavoir	92 442 €	61 661 €	28 505 €	28 505 €	28 505 €				29 178 €	92 442 €	57 683 €
Etudes enfouissement des réseaux (Orange, ENEDIS, Eclairage public..)	5 000 €	1 380 €								5 000 €	0 €
Enfouissement des réseaux (Orange, ENEDIS, Eclairage public..)	37 442 €	60 281 €	28 505 €	28 505 €	28 505 €				29 178 €	87 442 €	57 683 €
Aménagement du Parc de l'Ormeteau	36 000 €		5 000 €	5 000 €	5 000 €						5 000 €
Bureau contrôle accessibilité		900 €									
Travaux (accessibilité)		17 400 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €					0 €	5 000 €
Couronnement du mur	36 000 €										
Mise en accessibilité Mairie	235 000 €		60 000 €	60 000 €	60 000 €					290 000 €	130 250 €
Etudes	30 000 €	3 320 €				55 000 €				35 000 €	
Travaux	200 000 €	2 650 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	50 000 €				250 000 €	130 250 €
Sécurité informatique Mairie	5 000 €									5 000 €	
Réhabilitation du Lavoir			32 750 €	32 750 €	32 750 €						32 750 €
Travaux			32 750 €	32 750 €	32 750 €						32 750 €
Pôle scolaire	2 386 928 €		1 188 523 €	1 188 523 €	1 188 523 €	1 919 700 €				4 356 628 €	2 468 039 €
Etudes Restaurant scolaire maternelles	180 546 €	69 300 €				12 600 €				193 146 €	
Travaux Restaurant scolaire maternelles	960 000 €	27 900 €	85 654 €	85 654 €	85 654 €	940 000 €				1 900 000 €	431 870 €
Protection terrain des écoles						20 000 €				20 000 €	
PPMS, cablage réseau école	18 000 €									18 000 €	
Démolition anciens préfabriqués										50 000 €	
Mise a niveau surveillance vidéo	40 000 €									40 000 €	
Opération compte de tiers CCEJR - CLE	1 134 435 €	59 200 €	1 102 869 €	1 102 869 €	1 102 869 €	933 300 €				2 067 735 €	2 036 169 €
Réfection salle de classe	13 800 €					13 800 €				27 600 €	
Portes des préfa élémentaire à remplacer	10 000 €									10 000 €	
Eclairages 9 classes + circulation	9 700 €									9 700 €	
Acquisition parcelle AE54	15 447 €	15 447 €								15 447 €	
Révision éclairage cantine élémentaire	5 000 €									5 000 €	
Complexe sportif	890 000 €		154 725 €	154 725 €	154 725 €	339 250 €				1 054 250 €	530 750 €

Complexe sportif	890 000 €		154 725 €		339 250 €	376 025 €		1 054 250 €	530 750 €
Etudes accessibilité - sécurité incendie	5 000 €	2 550 €			1 000 €			6 000 €	
Travaux d'accessibilité et incendie	25 000 €				23 250 €			48 250 €	
Etude construction mille club	100 000 €				25 000 €				
Démolition - Construction Mille Club	700 000 €		154 725 €		140 000 €	376 025 €		840 000 €	530 750 €
Bicross + cheminements					100 000 €			100 000 €	
Implantation nouveaux jeux	60 000 €							60 000 €	
Fermeture complexe sportif					50 000 €				
Parc Louise Michel	40 000 €							35 000 €	
Etude	5 000 €							5 000 €	
Aménagements	35 000 €							35 000 €	
Parkings								100 000 €	
Jules Ferry								50 000 €	
Pasteur								50 000 €	
Travaux Eglise	16 240 €				25 000 €			61 240 €	
Etudes	16 240 €							36 240 €	
Nettoyage toiture église					25 000 €			25 000 €	
Remise en état de la toiture de la Bibliothèque								42 000 €	
Document d'urbanisme (PLU)	4 680 €	4 680 €						4 680 €	
Mobilier Urbain	35 000 €	1 905 €						35 000 €	
Moniteur vidéo salle élus	850 €	850 €							
Achat local du centre commercial									
Enfouissement réseaux rue Courtanèse								250 000 €	
Réfection murs de l'ancien cimetière					56 000 €			56 000 €	
Réparation portes du nouveau cimetière	7 200 €				60 000 €			60 000 €	
Réparation mur Louise Michel et bibliothèque	18 000 €							7 200 €	
								18 000 €	
Recettes projet antérieur (dérogation CD 91 rue de la Fontaine)			180 000 €						
Produits cessions d'immobilisations			300 000 €						180 000 €
			90 000 €			données aléatoires			300 000 €
FCTVA & Taxe aménagement									
Total	3 762 340 €	267 763 €	2 039 503 €	246 255 €	2 454 950 €	1 665 137 €	462 000 €	89 832 €	6 679 290 €

Part de l'excédent de Fonctionnement N sur Investissement N+1						Sera connu sur CA 2018		Sera connu sur CA 2019	
Niveau d'emprunt d'équilibre possible			à déterminer BUDGET 2018			500 K€ - 600 K€			
			900 K€ - 1 100 K€						

Type de recettes mobilisables : Etat -DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) / Etat -fonds de soutien à l'investissement local / Etat - Contrat de Ruralité/ Etat - produit des amendes de police / Région - Contrat CAR (Contrat Aménagement Rural) / Contrat de territoire CD 91 / Réserves Parlementaires / Excédent Fonctionnement / FCTVA & Taxe aménagement / Produits de cessions d'immobilisations / Emprunts

